



MINISTÈRE
DE LA DÉCENTRALISATION
ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE

REPUBLIQUE DU BENIN

Centre de Formation pour l'Administration locale

TEL : 00229 21.32.11.64
01 BP : 4966 COTONOU
Site : www.cefal.gouv.bj



REPUBLIQUE DU BENIN

DOSSIER DE SELECTION POUR LA PASSATION DES MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR LA SELECTION DE CONSULTANTS INDIVIDUELS

SEUIL DE DISPENSE

Objet du marché :

Actualisation de la charte qualité du CeFAL

Référence SIGMAP: NA

Autorité contractante : Centre de Formation pour
l'Administration locale (CeFAL)

Source de financement : Budget national

Gestion : 2024

Imputation budgétaire : 1000000 1 0139 6313

Juillet 2024

I- Avis de consultation n° ⁹⁴04/MDGL/CeFAL/DG/PRMP/SP du 31/07/2024

Objet : Actualisation de la charte qualité du CeFAL.

1. Le CeFAL a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget 2024 des fonds du budget national, afin de financer son Plan de Travail Annuel (PTA) 2024, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatives à l'actualisation de la charte qualité du CeFAL.
2. Les prestations comprennent la revue analytique du document de la charte qualité, les entretiens avec les pilotes et co-pilotes, la rédaction du rapport provisoire, la validation du rapport provisoire et la rédaction du rapport final.
3. Le consultant disposera de sept (07) hommes/jours sur une période de réalisation de soixante (60) jours calendaires maximum.
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications dans le domaine des prestations justifiées par les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers les attestations, de travail, de bonne fin d'exécution et/ou des contrats antérieurs). Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées, l'autorité contractante contactera d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations ou relancer l'avis afin d'obtenir au moins trois (03) candidatures.
5. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection ci-après.
6. Le classement sera établi sur la base des curricula vitae des candidats et des preuves exigées. Le candidat le mieux qualifié sur la base de ses expériences acquises et du nombre de marchés/prestations analogues justifiées sera classé premier et invité à négocier le marché. En cas d'échec des négociations avec ce dernier, le candidat classé 2^{ème} sera invité à son tour à la négociation et ainsi de suite.
L'autorité contractante pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.
7. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Formation du consultant (Niveau et domaine)	30	<p>Diplôme de BAC+5 en dans le domaine du management ou tout autre domaine connexe fourni : 30 points</p> <p>Diplôme de BAC+5 en dans le domaine du management ou tout autre domaine connexe non fourni mais diplôme de BAC+5 plus attestation/certificat de formation en management : 20 points</p> <p>Diplôme de BAC+5 en management ou tout autre domaine connexe non fourni et diplôme de BAC+5 fourni sans attestation/certificat de formation en management des : 00 point</p>	Copie du diplôme et si requis, plus les attestions ou certificat de formation
2. Nombre d'expériences dans le domaine de la gestion de la qualité : au moins 2 expériences	40	<p>20 points par expérience datant de plus de 5 ans (inclus) et justifiée</p> <p>15 points par expérience datant de moins de 5 ans et justifiée</p> <p>0 point pour les expériences non justifiées</p>	Preuves d'expériences justifiées par les copies des attestations de travail, de bonne fin d'exécution et/ou des copies des contrats (pages de garde et de signature)
3. Nombre d'expériences spécifiques dans l'élaboration/ actualisation de la charte qualité	30	30 points pour une expérience spécifique justifiée	Preuves d'expériences justifiées par les copies des attestations de travail, de bonne fin d'exécution et/ou des copies des contrats (pages de garde et de signature)
TOTAL	100		

8. La note minimale requise pour être présélectionné est **65 points**.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques fournies sera privilégié.

9. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : Secrétariat Particulier du Directeur Général du CeFAL

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat, d'un CV actualisé, daté et signé, du diplôme et des preuves des expériences.

10. Les manifestations d'intérêts doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie à l'adresse ci-après : Secrétariat Particulier du Directeur Général du CeFAL au plus tard le 15/08/2024 à 10 heures (GMT+1) sous pli fermé dans une enveloppe unique portant la mention « **Dossier de manifestation pour le recrutement d'un consultant pour l'actualisation de la charte qualité** ». Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

Les manifestations d'intérêt seront ouvertes le même jour à 10 heures 30 minutes (GMT+1) en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : salle de réunion du CeFAL situé au premier étage.



Christian Raoul KOUTHON
Directeur Général

Pièces jointes :

- Canevas de rapport
- Modèle de lettre de manifestation d'intérêt
- Termes de référence

II. CANEVAS DE RAPPORT D'EVALUATION

Tableau 1. Identification de la procédure

Nom et adresse de l'autorité contractante	
Nom du projet (si requis)	
Numéro (d'identification) de l'avis	
Description des prestations	
Coût estimatif	
Source de financement	

TABLEAU 2 : EVALUATION DES CANDIDATURES

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	[Nom du Candidat N°]	Notation sur barème A, B, C, D ou Explications
1. Formation du consultant (Niveau et domaine)	30	Diplôme de BAC+5 en dans le domaine du management ou tout autre domaine connexe fourni : 30 points Diplôme de BAC+5 en dans le domaine du management ou tout autre domaine connexe non fourni mais diplôme de BAC+5 plus attestation/certificat de formation en management : 20 points Diplôme de BAC+5 en management ou tout autre domaine connexe non fourni et diplôme de BAC+5 fourni sans attestation/certificat de formation en management des : 00 point	[Information fournie par le candidat]	
2. Nombre d'expériences dans le domaine de la gestion de la qualité : au moins 2 expériences	40	20 points par expérience datant de plus de 5 ans (inclus) et justifiée 15 points par expérience datant de moins de 5 ans et justifiée 0 point pour les expériences non justifiées	[Information fournie par le candidat]	
3. Nombre d'expériences spécifiques dans l'élaboration/ actualisation de la charte qualité	30	30 points pour une expérience spécifique justifiée	[Information fournie par le candidat]	
TOTAL	100			

III. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[Insérer Nom du Candidat]

[Lieu et date]

A

Monsieur le Directeur Général du CeFAL

Objet : Manifestation d'intérêt pour [indiquer nature de la prestation]

Monsieur le [Indiquer titre du représentant de l'autorité contractante/structure déconcentrée],
Après avoir examiné le dossier de sélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature pour [indiquer nature de la prestation].

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) le diplôme ;
- 3) les preuves des expériences du consultant [copies des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)] ;
- 4) etc.

Veillez agréer, Monsieur le [Indiquer le Nom du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée], l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)



Centre de Formation pour l'Administration locale

TERMES DE REFERENCE

Titre du programme : Gouvernance et Développement à la Base

Structure responsable : Centre de Formation pour l'Administration locale

Intitulé de l'activité : Actualisation de la charte qualité

I. Contexte et justification

Le Centre de Formation pour l'Administration locale (CeFAL), établissement public à caractère scientifique, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, a pour mission de procéder au renforcement des capacités aussi bien techniques que managériales des acteurs de la décentralisation, en général, et des élus et cadres de l'administration communale en particulier. Pour atteindre ses objectifs le CeFAL a élaboré son plan stratégique 2017-2031 dont la vision est de devenir, d'ici à 2031, « le Centre de référence pour la promotion de la bonne gouvernance dans le secteur de la décentralisation par le renforcement des capacités des acteurs (élus, agents communaux, agents des services déconcentrés de l'Etat, responsables des ONG) avec une vocation régionale ». Cette noble vision ne pourrait se concrétiser que s'il s'engage dans la quête de la qualité dans tous ses produits afin d'être un concurrent de taille pour les autres centres de formation dans la sous-région. C'est ainsi qu'il s'est engagé dans la certification de ses offres pour la mise en place d'un système de management de la qualité ISO 9001 : 2015, avec pour implication l'élaboration d'une charte-qualité et des conditions de sa mise en œuvre réussie. Après deux ans de mise en œuvre, cette charte nécessite une relecture. En effet, en sus de ce qu'en principe, la charte qualité doit être actualisée chaque année, la démarche de son élaboration n'a pas tenu compte des risques liés aux différents processus identifiés, car l'élaboration de la cartographie des risques n'est intervenue que bien plus tard.

C'est ce qui justifie les présents termes de référence pour l'actualisation de la charte qualité.

II. Objectif général :

L'objectif général est d'actualiser le contenu du document portant Charte Qualité du CeFAL au regard de la cartographie des processus.

III. Objectifs spécifiques :

De façon spécifiquement il s'agira de :

- revisiter la charte qualité en jugeant de la pertinence des valeurs et engagements
- l'arrimer à la cartographie des processus validée au cours du déploiement du SMQ
- actualiser la matrice d'indicateurs pertinents par processus;
- actualiser la charte qualité conséquemment ;
- valider la charte qualité du CEFAL.

IV. Résultats attendus de l'activité (extrants/outputs)

Les résultats attendus de la mission sont les suivants :

- les valeurs et engagements sont actualisés ;
- la Charte Qualité du CeFAL est actualisée ;
- La Charte Qualité du CeFAL est validée

V. Démarche méthodologique

L'actualisation de la charte qualité se fera dans une dynamique participative des membres du Comité de Direction du CeFAL

L'approche méthodologique à adopter sera axée sur les étapes suivantes :

- ✚ une revue analytique du document de la charte qualité ;
- ✚ des entretiens avec les pilotes et leurs co-pilotes ;
- ✚ la rédaction d'un rapport provisoire qui sera soumis à l'appréciation du comité de direction ;
- ✚ La validation du document de la charte qualité par tous les acteurs ; et
- ✚ la rédaction d'un rapport final qui prend en compte les observations et amendements portés sur le rapport provisoire.

VI. Période et durée de la mission

La mission durera au plus deux (02) mois (courant août-septembre 2024). Le consultant disposera de sept (07) hommes/jours.

VII. VII - Livrables attendus

Au terme de la mission, il est attendu que le Consultant produise la version provisoire du manuel en deux (02) exemplaires. Après la prise en compte des amendements de l'atelier de validation, la version définitive du rapport sera livrée sur support papier en deux (02) exemplaires accompagnés du support électronique (clé USB) en versions PDF et Word.